



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE  
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

# RAPPORT DU JURY

Concours sur titres et travaux  
d'ingénieurs des travaux publics de l'État

Session 2022

## Rédacteur

---

Christine BOUCHET, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, présidente de jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>CONTEXTE GÉNÉRAL .....</b>	<b>4</b>
	A. PRESENTATION GENERALE.....	4
	B. TEXTES REGLEMENTAIRES ET CALENDRIER .....	4
	C. STATISTIQUES .....	5
<b>II.</b>	<b>LES ÉPREUVES .....</b>	<b>5</b>
	A. PHASE D'ADMISSIBILITE .....	6
	B. PHASE D'ADMISSION .....	7
<b>III.</b>	<b>L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE .....</b>	<b>8</b>
	A. GENIE CIVIL – PATHOLOGIE DES OUVRAGES .....	8
	B. GEOLOGIE-GEOTECHNIQUE (MECANIQUE DES SOLS) .....	8
	C. NAVIGATION – SECURITE .....	8
<b>IV.</b>	<b>L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION .....</b>	<b>9</b>
	A. GENIE CIVIL – PATHOLOGIE DES OUVRAGES .....	9
	B. GEOLOGIE-GEOTECHNIQUE (MECANIQUE DES SOLS) .....	9
	C. NAVIGATION - SECURITE.....	10

# Rapport général de la présidente du jury

Madame Christine BOUCHET,  
concours sur titres des ingénieurs des travaux publics de l'État  
session 2022

## I. CONTEXTE GÉNÉRAL

### A. Présentation générale

Le concours externe ITPE sur titres permet le recrutement d'ingénieurs aux profils spécialisés, directement opérationnels, afin d'occuper des postes dans les services du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ou des établissements publics placés sous sa tutelle.

### B. Textes réglementaires et calendrier

La session 2022 du concours externe par spécialité pour le recrutement d'ingénieurs des travaux publics de l'État (ITPE) s'est déroulée selon les modalités prévues par :

- le décret n° 2005-631 du 30 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État ;
- l'arrêté du 5 juin 2019 fixant les règles d'organisation générales du concours externe sur titre d'accès au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État.

Le dossier du candidat est composé :

- d'une copie des titres ou diplômes requis (ou de documents d'équivalence) ;
- d'un curriculum vitae détaillé ;
- d'une lettre de motivation de 2 pages maximum ;
- d'une note décrivant les emplois qu'il a éventuellement occupés et la nature des activités et travaux qu'il a réalisés ou auxquels il a pris part en indiquant, dans ce cas, le contenu de sa participation personnelle. La liste des références des publications du candidat peut être jointe à cette note.

De plus, il est demandé aux candidats de s'inscrire en ligne et de transmettre par voie électronique les pièces de leur dossier ; à défaut, une inscription par dossier papier reste possible, sur demande écrite auprès du bureau des recrutements par concours.

Les épreuves se sont déroulées selon le calendrier suivant :

- Date d'ouverture des inscriptions fixée au lundi 6 décembre 2021 ;
- Date de clôture des inscriptions fixée au vendredi 21 janvier 2022, terme de rigueur ;
- La phase d'admissibilité a eu lieu les 23 et 24 mars 2022 ;
- Les oraux ont eu lieu du 19 au 21 avril 2022. La réunion d'admission s'est tenue le 21 avril.

Les membres du jury ont été désignés par l'arrêté du 8 février 2022 (arrêté du 8 février 2022 fixant la composition du jury du concours externe sur titres d'ingénieurs des travaux publics de l'État ouvert au titre de l'année 2022).

## C. Statistiques

Les tableaux ci-dessous rassemblent les données chiffrées relatives à la session 2022 du concours, et la comparaison avec les sessions 2019, 2020 et 2021 (soit depuis la réforme introduite en juin 2019).

Année		Chimie	Géologie-géotechnique	Génie civil-pathologie des ouvrages	Paysage	Electronique-instrumentation	Navigation-sécurité	Total
2019	Présents	-	22	24	38	10	12	106
	Admissibles	-	12	14	9	8	5	48
	Admis	-	2	4	2	3	3	14
2020	Présents	-	21	27	-	-	12	60
	Admissibles	-	14	9	-	-	5	28
	Admis	-	2	1	-	-	2	5
2021	Présents	-	-	33	44	-	9	86
	Admissibles	-	-	15	9	-	1	25
	Admis	-	-	3	1	-	0	4
2022	Présents	-	16	25	-	-	4	45
	Admissibles	-	9	13	-	-	0	22
	Admis	-	2	3	-	-	-	5

Spécialité	Présents 2022	H		Nombre de postes offerts en 2022	Admissibles 2022		Admis sur liste principale		Admis sur liste complémentaire		H		F
		F	H		F	H	F	H	F				
Géologie-géotechnique (mécanique des sols)	16	10	6	2	9	6	3	2	1	1	5	3	2
Génie civil-pathologie des ouvrages	25	21	4	3	13	11	2	3	2	1	3	3	0
Navigation-sécurité	4	4	0	1	0	0	0	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL 2022</b>	<b>45</b>	<b>35</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>2</b>

## II. LES ÉPREUVES

Six places étaient offertes au concours 2022, dans trois spécialités différentes : trois pour la spécialité génie civil-pathologie des ouvrages d'art, deux pour la spécialité géologie-géotechnique (mécanique des sols), et une pour la spécialité navigation-sécurité (arrêté du 25 février 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts au concours externe sur titres pour le recrutement d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat).

Les candidats ont eu connaissance des postes qu'il est envisagé de leur proposer à l'issue du concours :

- de façon précise pour trois postes (intitulé du poste, service d'accueil et localisation) : un dans chaque spécialité ;
- avec un cadrage général pour les deux autres postes (type de mission et type de service) de la spécialité génie civil-pathologie des ouvrages d'art.

Ces éléments ont été aussi pris en compte par le jury, dans son analyse des dossiers (phase d'admissibilité) comme pour le choix des lauréats (phase d'admission).

Cette année, sur un total de 82 candidats inscrits, 37 ont été écartés en raison du caractère incomplet de leur dossier, d'absence de documents téléversés ou de situation d'insuffisance de niveau de diplôme par rapport au niveau requis. Le jury a finalement examiné 45 candidatures, ce qui représente une baisse importante par rapport à 2021 (86 dossiers examinés), et est également en deçà des candidatures de 2020 (57 candidats admis à concourir), année pourtant marquée par la crise sanitaire.

En 2019, 2020 et 2021, le jury avait relevé le faible nombre de candidatures dans la spécialité navigation-sécurité, nouvellement créée ; ce constat est encore plus marqué en 2022, malgré des efforts de communication pour cibler au mieux le vivier des candidats au moment de l'ouverture du concours.

Le constat fait sur le nombre de dossiers de candidatures reflète probablement à la fois un manque d'attractivité de la fonction publique, et la situation tendue du marché de l'emploi dans certaines des spécialités du concours (et notamment en géotechnique, compte tenu des chantiers du Grand Paris).

Sur les 45 candidats dont les dossiers ont été examinés, 22 ont été déclarés admissibles : 13 pour la spécialité génie civil-pathologie des ouvrages d'art, 9 pour la spécialité géologie-géotechnique (mécanique des sols). Aucun n'a été retenu dans la spécialité navigation-sécurité.

La phase d'admission n'a donc concerné que deux spécialités. Le jury souligne le nombre important des candidats qui ne se sont pas présentés à l'épreuve orale, pour certains sans en informer le jury : cinq en génie civil-ouvrages d'art et deux en géologie-géotechnique, soit plus d'un tiers.

A l'issue des épreuves d'admission, 13 candidats ont été retenus sur listes principales ou complémentaires.

## A. Phase d'admissibilité

Il s'agit, à partir des dossiers adressés lors de la phase d'inscription, de sélectionner les candidats qui font état de diplômes, de stages et d'expériences professionnelles correspondant le mieux aux besoins spécifiques des ministères, dans la spécialité pour laquelle ils présentent leur candidature.

L'appréciation des dossiers a été faite pour chaque spécialité par un sous-jury composé de 3 membres choisis parmi les membres du jury (cf. § IB).

Chacun des jurys ainsi composé a fondé son appréciation à partir des critères d'évaluation communs aux différentes spécialités :

- l'expérience professionnelle, sa richesse, sa diversité et son adéquation avec la spécialité ;
- la formation initiale, son adéquation avec la spécialité et les possibilités d'évolution ouvertes ;
- la personnalité du candidat, appréciée notamment à partir du CV et de la note jointe au dossier ;
- la qualité du dossier de candidature.

Dans la nature des diplômes ou dans l'expérience, il est recherché l'attestation d'une véritable compétence scientifique et technique pour la spécialité choisie, mais avec un spectre suffisamment ouvert pour permettre au candidat de devenir rapidement opérationnel dans la gamme des postes qui seront proposés au fil de sa carrière d'ITPE.

Certains dossiers relèvent de formations trop généralistes ; d'autres, à l'opposé, d'une spécialisation trop étroite dans une spécialité éloignée des compétences particulières attendues dans les ministères.

**Il convient de rappeler qu'un dossier remplissant les conditions réglementaires pour concourir (nature des titres et diplômes), ne sera pas retenu par le jury si la formation du candidat ne correspond pas au métier de la spécialité pour laquelle il a fait acte de candidature.**

Stages ou expérience professionnelle ne sont pas une condition nécessaire pour être déclaré admissible, mais – toutes choses égales par ailleurs – le parcours du candidat est apprécié au regard de sa cohérence, de l'apport des stages et de l'expérience professionnelle complémentaire à la formation initiale, pour évaluer la maîtrise de la spécialité par le candidat. Les jurys ont examiné, dans le cadre de ces expériences, la capacité des candidats à intégrer une équipe et à encadrer. Les expériences d'enseignement ont été également notées.

La qualité de la présentation du dossier est également prise en compte. Le CV et la lettre de motivation sont les premiers éléments examinés dans les dossiers. Les jurys ont été attentifs à la qualité de présentation du dossier et à la clarté de la rédaction de la note personnelle et du CV. Une attention particulière a notamment été portée aux commentaires du candidat sur sa motivation pour se présenter au concours.

La note décrivant les emplois éventuels et la nature des activités et travaux réalisés par le candidat est examinée attentivement par le jury. Elle ne devrait pas ressembler à un CV détaillé, ni être forcément exhaustive sur les différentes expériences du candidat. Le candidat doit éviter les longues listes de références ou de dossiers et s'efforcer plutôt de mettre en valeur ses compétences en s'appuyant sur des exemples choisis et argumentés. Il est souhaitable que la note apporte au jury un éclairage complémentaire par rapport au reste du dossier : sur les choix qui ont guidé le parcours du candidat, et sur la façon dont les travaux réalisés viennent enrichir et consolider ses compétences en fonction des missions susceptibles d'être confiées aux ingénieurs recrutés dans la spécialité.

Le candidat doit également éviter la redondance entre la note et la lettre de motivation.

## B. Phase d'admission

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien d'une durée de 40 minutes, permettant d'apprécier les compétences, le potentiel et l'ouverture d'esprit du candidat. Elle est conduite pour chaque spécialité par le même sous-jury que pour la phase d'admissibilité.

Toutes les épreuves orales se sont déroulées selon un scénario identique. Ainsi, l'entretien s'est déroulé en 3 parties :

- la présentation du candidat, d'environ 10 minutes, suivie de questions d'approfondissement, notamment sur ses connaissances techniques ou scientifiques ;
- les connaissances générales et compétences transverses du candidat ;
- la représentation du métier et le projet professionnel du candidat.

Tous les candidats se sont vus proposer une mise en situation professionnelle.

L'épreuve orale d'admission est très importante pour apprécier l'aptitude du candidat vis-à-vis des postes susceptibles d'être offerts à l'issue du concours, et plus largement sa capacité d'adaptation aux métiers exercés dans la fonction publique et d'intégration dans ce cadre de travail pour la suite de son parcours professionnel.

À partir de la présentation du candidat, le jury apprécie sa maîtrise des connaissances scientifiques et techniques réputées acquises au vu des diplômes, stages ou expériences professionnelles. Il s'assure de l'aptitude du candidat à s'intégrer et réussir dans un poste d'ingénieur des ministères, lequel comprend souvent une composante managériale, et de l'envie de travailler au service du public.

Des questions d'ordre plus général permettent de mesurer l'ouverture d'esprit du candidat et son potentiel d'évolution dans la perspective d'une carrière longue dans la fonction publique. À l'opposé des postes de

chercheur, les postes d'ITPE supposent d'évoluer en fonction des thématiques prioritaires dans les services employeurs.

### **III. L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ**

#### **A. Génie civil – Pathologie des ouvrages**

Trois places étaient ouvertes au concours 2022.

25 dossiers ont été examinés dans la phase d'admissibilité.

Une grande diversité des parcours a été constatée, avec des profils de jeunes en début de carrière, de professionnels plus expérimentés. Les parcours sont variés : public, privé, établissements publics. Les formations initiales tournent majoritairement autour du génie civil avec quelques candidats ayant des profils plus éloignés ou relevant d'une autre spécialité : hydrologie, bâtiment.

Un quart des dossiers émanait d'agents en poste au sein du CEREMA.

La sélection des candidats pour l'oral a été effectuée en s'appuyant sur les critères rappelés ci-dessus. 13 dossiers ont finalement été sélectionnés.

Le jury relève que peu de candidats mettent en avant dans leur dossier une expérience solide en matière de pathologie des ouvrages, à l'exception de certains candidats en poste au CEREMA - certains en font à peine mention.

Les motivations à concourir sont parfois imprécises, notamment au regard de la spécialité choisie.

Enfin, le jury souligne que les notes décrivant les emplois et travaux, et les lettres de motivation doivent être cohérentes entre elles, et complémentaires pour éviter les doublons. Les candidats sont invités à lire attentivement l'avis d'ouverture du concours où figurent des précisions concernant le contenu des différents documents à produire, pour en saisir la complémentarité.

#### **B. Géologie-géotechnique (mécanique des sols)**

Pour le recrutement 2022, deux places étaient ouvertes dans la spécialité. Neuf candidats ont été déclarés admissibles.

Sur les seize dossiers de candidature, neuf émanaient d'agents du ministère ou de ses établissements publics (six techniciens supérieurs, et trois contractuels). Les autres candidats provenaient d'entreprises publiques, de collectivités territoriales ou n'avaient pas indiqué précisément leur situation professionnelle actuelle. Cinq candidats avaient déjà déposé un dossier lors d'une ou plusieurs sessions précédentes, certains ayant déjà été admissibles.

Seuls deux candidats semblent avoir passé le concours peu de temps après la fin de leurs études.

La qualité des dossiers s'est révélée diverse tant sur le contenu technique que sur les motivations des candidats. Neuf candidats avaient un profil correspondant parfaitement à la spécialité mécanique des sols, et ont été retenus pour la phase d'admission par le jury. Parmi les candidats non retenus comme admissibles, quatre présentaient des compétences en géologie/géotechnique, sans toutefois avoir une expérience en mécanique des sols. Les expériences et compétences des trois autres candidats sont apparues éloignées des compétences techniques requises.

#### **C. Navigation – Sécurité**

Une place était ouverte dans la spécialité navigation-sécurité. Quatre dossiers ont été examinés par le jury.

Le jury relève que trois des quatre candidats étaient déjà des agents du Ministère, relevant du corps des techniciens supérieurs du développement durable.

Le jury a fondé son appréciation sur les critères d'évaluation rappelés précédemment (§ II A). En particulier, aucun des profils des quatre candidats ne répondait pas à la double exigence de niveau de formation initiale et d'expérience acquise.

Un seul candidat a présenté un profil à caractère maritime marqué, et détenait un diplôme d'officier de la marine marchande ; le jury a toutefois relevé que l'obtention de ce diplôme remontait à plus de 25 ans, et que l'expérience maritime relativement courte, n'a pas bénéficié d'une mise à jour au travers d'une carrière dans le domaine maritime, ou en lien avec la technologie des navires, ce qui aurait pu être pertinent pour le poste envisagé à la sortie du concours (chargé d'études de la transition écologique du transport maritime et fluvial).

Compte tenu de ces constats, le jury a considéré qu'aucun des candidats n'était en capacité de tenir rapidement et de façon opérationnelle un poste d'ITPE dans la spécialité, et en particulier le poste mentionné ci-dessus, sans une formation spécialisée ad hoc et longue qui n'est pas prévue et n'est pas dans la logique d'un recrutement sur titre.

A l'issue de son examen, le jury n'a donc pas retenu de candidat en phase d'admissibilité.

## **IV. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

### **A. Génie civil – Pathologie des ouvrages**

Sur les treize candidats retenus pour la phase d'admission, seulement huit se sont présentés à l'oral. Un candidat s'est excusé, et le jury a constaté l'absence de quatre autres candidats.

Les présentations par les candidats de leur parcours et expériences ont été globalement satisfaisantes et ont respecté le temps imparti (10 minutes). Les questions du jury ont porté sur l'explicitation de certains points de l'exposé du candidat, de son dossier et parcours. Une mise en situation professionnelle d'ordre général a été proposée à chacun.

Au-delà des connaissances techniques, les candidats ont été évalués sur des compétences plus transversales, nécessaires pour tenir des postes de spécialistes comme de généralistes, prendre des responsabilités d'encadrement ou dérouler sa carrière en élargissant son champ d'intervention par rapport à la spécialité du concours. Ainsi, l'expérience et la compréhension des enjeux du management d'équipe et de projet ont été questionnées, et le jury a cherché à bien appréhender la capacité de communication, de pédagogie, de prise de recul, d'ouverture d'esprit des candidats.

L'entretien a également porté sur le futur environnement de travail des lauréats et la façon dont les candidats l'appréhendent. Le jury souligne que certains semblent méconnaître assez largement le contexte professionnel qui les attend en cas de réussite au concours. Il n'est bien-sûr pas attendu des connaissances très précises, notamment de la part des candidats exerçant actuellement dans le secteur privé. Mais le jury attend que les candidats soient capables de donner des informations sur l'organisation ou les principales missions portées par le pôle ministériel, pour montrer leur motivation.

Le jury a finalement classé trois candidats en liste principale, et trois en liste complémentaire.

### **B. Géologie-géotechnique (mécanique des sols)**

Parmi les neuf candidats admissibles, huit se sont présentés à l'oral.

Sept candidats ont été retenus et classés, car ils ont fait preuve d'un bon niveau technique et démontré une bonne potentialité d'évolution. Un seul candidat n'a pas été classé, n'ayant pas réussi à convaincre le jury sur son niveau technique et sa capacité d'adaptation, malgré une formation initiale cohérente avec la spécialité.

La présentation de leur parcours était globalement bien préparée par les candidats. Toutefois, certains auraient pu structurer davantage leur présentation, en mettant mieux en valeur les compétences acquises au regard des missions exercées. Enfin, plusieurs d'entre eux ne sont pas parvenus à respecter le temps imparti de 10 minutes. Le jury conseille aux candidats de se préparer à cette partie de l'épreuve orale, en répétant au préalable.

La plupart des candidats ont été à l'aise devant le jury et ont su démontrer une réelle connaissance du ministère et du contenu des fiches de postes qui ont été publiées. Certains candidats auraient pu compléter leur préparation de l'oral sur les métiers qu'exercent les ingénieurs des TPE dans les différents champs de compétences du ministère.

Le jury attend des candidats une maîtrise de leur domaine d'un point de vue technique, et aussi une réelle compréhension de l'ensemble des processus et procédures en jeu dans leurs missions. Il a particulièrement distingué ceux qui ont su faire preuve de recul et d'analyse sur leur travail quotidien et démontré une vision globale et systémique de leur métier.

C'est le cas des deux candidats retenus sur la liste principale. Leurs profils sont différents :

- Très riche parcours professionnel, des postes à haut niveau de responsabilité avec un très fort potentiel dans la spécialité et une grande maîtrise de l'ensemble des compétences requises pour les postes.
- Master en géologie appliquée, contractuel au CETU et longue expérience en bureau d'études. Capacité à valoriser son parcours public/privé et à démontrer son expertise et son adaptabilité.

Les lauréats ont également présenté une excellente appréciation des situations humaines et managériales.

Cinq autres candidats sont sur liste complémentaire ; ils présentent tous un bon potentiel technique et le jury a tenu compte dans le classement de leur adaptabilité plus ou moins rapide aux postes proposés.

## C. Navigation - Sécurité

L'épreuve orale d'admission n'a pas eu lieu, aucun candidat n'ayant été retenu en amont, à l'issue de la phase d'admissibilité.